



**Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000  
« Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »  
27 juin 2017, à Saint-Cyr-sur-Morin**

**ETAIENT PRESENTS :**

NOM	PRENOM	ORGANISME
BORGNE	Véronique	Chargée d'étude Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
REISSER	Alix	Chargée de mission Natura 2000, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne
RODDE	Roland	Adjoint à la Responsable du Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne
LEMOINE	Rémy	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000, Communauté de commune Des 2 Morin, Maire de Verdelot
THEODOSE POMA	Edith	Maire de Saint-Cyr-sur-Morin
MENJAUD	Chantal	Conseiller municipal de Saint-Cyr-sur-Morin
LAFOND	Marguerite	Conseiller municipal de Saint-Cyr-sur-Morin
LAPLAIGE	Jean-Claude	Maire de Villeneuve-sur-Bellot
GRIFFAUT	Colette	Adjointe au maire de Villeneuve-sur-Bellot
MOREAUX	Christine	Adjointe au maire de Bellot
HUBERT	André	Vice-président Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Aval de la Vallée du Petit Morin, Conseiller municipal de Saint-Cyr-sur-Morin
WIERPANT	Hélène	Animatrice au SAGE des deux Morin
BINNERT	Claire	Centre National de la Propriété Forestière
BIBERON	Michel	Elu, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
MOITY	Marlène	Chargée d'études Biodiversité, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
JORAND	Pascal	Président AAPPMA Vallée du Petit Morin
VALLEE	André	Syndicat de la propriété privée rurale de Seine et Marne (SDPPR77)
SOMMIER	Floriane	Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (EDATER), Conseil Départemental de Seine-et-Marne.
LONGA	Stéphanie	Chargée de mission scientifique Société nationale de protection de la nature
RIVALLIN	Pierre	Société nationale de protection de la nature
ROY	Thierry	Naturaliste
BUSCH	Philippe	France Nature Environnement 77
ANGLADE	Irène	Centre ornithologique d'île-de-France- CORIF



## ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- ✓ **Présentation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »**
- ✓ **Présentation du projet d'extension du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »**
- ✓ **Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » lors de l'année 2016**
- ✓ **Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour l'année 2017**
- ✓ **Temps d'échanges**

Monsieur Rémy LEMOINE, Président du Comité de pilotage, introduit la réunion et ses objectifs, en remerciant la mairie de Saint-Cyr-sur-Morin pour son accueil ainsi que les participants pour leur présence.

Véronique BORGNE présente le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB lors de l'année 2016 et les perspectives pour 2017.

Roland RODDE présente le projet d'extension du site « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Les deux présentations sont téléchargeables sur le site Internet du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin/l-animation-du-site-natura-2000/les-comites-de>

## RESUME DES ECHANGES / RELEVES DE DECISIONS

### EXTENSION DU SITE

Le périmètre découle d'un travail de terrain et d'une concertation auprès des élus de chaque commune concernée et des agriculteurs exploitants.

La chambre d'agriculture demande une évaluation des surfaces des grandes cultures et des prairies du futur périmètre. Il n'y a pas de prairie sensible au sein du nouveau périmètre. Les grandes cultures intégrées au périmètre se situent principalement en fond de vallée. L'extension du site Natura 2000 n'engendrera pas de contraintes d'exploitation supplémentaires pour la céréaliculture, les espèces et les habitats n'y étant pas naturellement présents. Les cartographies ont été actualisées avec les îlots PAC 2016. La DDT s'est engagée à répondre aux interrogations de la chambre d'agriculture sur les conséquences du classement en Natura 2000.



### **Informations post-COPI :**

**Un courrier du préfet a été envoyé suite à la demande de la CC2M le 27 juin 2017 afin de répondre aux inquiétudes du milieu agricole.**

**Comme évoqué lors du comité, la DDT a adressé à la chambre d'agriculture 77 le détail des parcelles agricoles concernées par l'extension.**

Total : 1 260 hectares.

- 520 hectares En grandes cultures, dont 185 attenants au Petit Morin ou à ses affluents
- 595 hectares de prairies permanentes dont 170 attenants au Petit Morin ou à ses affluents
- 125 hectares de gels dont 30 hectares attenants au Petit Morin ou à ses affluents
- 20 hectares de prairies temporaires dont 2 hectares au Petit Morin ou à ses affluents.

Les communes doivent avoir délibéré pour que le périmètre puisse être présenté à la DRIEE/MNHN. La plupart des communes ont déjà délibéré.

### **Informations post-COPI :**

**Les dernières délibérations ont été prises le 30 juin 2017, avec une seule délibération défavorable au projet d'extension (Orly-sur-Morin).**

Le CRPF fait part de deux remarques :

- d'une part, il regrette un manque de concertation auprès des propriétaires forestiers privés ;
- d'autre part, il s'interroge sur les surfaces classées en habitat d'intérêt communautaire « Hêtraie 9130 » alors que les hêtres ne sont pas présents en station.

En réponse, la DDT précise que :

- l'habitat Hêtraie, au sens botanique, n'implique pas obligatoirement la présence de hêtres. Pour mémoire, lors de l'élaboration du document d'objectif du site « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » la même remarque avait été faite par le CRPF et le conservatoire botanique (CBNBP) avait confirmé l'interprétation des habitats hêtraie. Par ailleurs, au-delà de la caractérisation de cet habitat, les forêts incluses dans le périmètre sont également favorables au Sonneur à Ventre Jaune.
- Le classement en zone N2000 aura pour conséquence la soumission des PSG et de certaines coupes au régime d'évaluation des incidences. Les nouveaux PSG, ou leur renouvellement, sont exonérés d'évaluation des incidences s'ils sont agréés au titre de Natura 2000. C'est alors le CRPF qui vérifie que les coupes et travaux prévus ne sont pas de nature à affecter le site de façon notable.
- Pour les autres propriétés les déclarations préalables ou demande d'autorisation déposée par les propriétaires comprendront un volet évaluation des incidences. Enfin, lors de l'élaboration du DOCOB, la cartographie des habitats et de l'état de conservation réalisée par le Conservatoire Botanique (CBNBP) sera affinée si besoin.
- l'extension du site a été évoquée depuis 2013 à chaque comité de pilotage, où le CRPF et le Syndicat de la propriété privée rurale de Seine et Marne sont membres. Lors du dernier comité de pilotage en mai 2016, une présentation des habitats a été faite par le CBNBP sans remarque particulière.



En ce qui concerne l'information sur le nouveau périmètre, la DDT adressera à chaque commune un nouveau jeu de carte présentant le périmètre définitif. Cette information pourra être complétée via **les gazettes municipales. Enfin, un Bulletin Infosite spécifique sera rédigé.**

**Le comité de pilotage valide le nouveau périmètre présenté.** Le CRPF s'abstient au motif de l'absence de concertation tandis que la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne donne un avis réservé jusqu'à la réception du courrier du préfet par crainte de nouvelles prescriptions pesant sur la profession agricole suite au classement.

**Le comité de pilotage souhaite conserver le nom actuel « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».**

**Le nouveau périmètre sera un pSIC dès qu'il sera validé par l'union européenne probablement fin 2018. Dans ce laps de temps, le document d'objectif peut être réalisé** afin de ne pas laisser retomber la dynamique sur ce site et pouvoir proposer des mesures contractuelles aux propriétaires dès la validation par l'Europe. Le prestataire pour le réaliser n'est pas encore défini mais la communauté de communes en assurera la maîtrise d'ouvrage.

### QUESTIONS DIVERSES

Une filière locale viande de la vallée du Petit Morin en circuit court est en cours de création, pour permettre de pérenniser l'activité « élevage » de la vallée en lien avec la maison de l'élevage d'Ile-de-France. Un projet de ce type a émergé dans la vallée angevine sous le label « l'éleveur et l'oiseau » permettant de valoriser le patrimoine de la vallée et de développer une économie locale en rapprochant les éleveurs des grands distributeurs. **Un label Natura 2000 pourrait également être inscrit dans le cadre du développement de cette filière. La DDT et la chambre d'agriculture se rapprocheront pour évoquer ce point.**

De plus, le territoire du Petit Morin a été retenu pour la création d'une IGP Vignes (indications géographiques protégées). La procédure est en cours.

Un remblai de plus de 4000 m<sup>2</sup> a été observé en bord du Petit Morin à Orly sur Morin. L'AFB (agence française pour la biodiversité) en a été informée.

**L'ouverture et la fermeture des vannages peut être préjudiciable au milieu si elle n'est pas faite avec précaution** : assèchement aval, si fermeture brutale ; ou départ des sédiments stockés qui entraîne le colmatage des fonds, si ouverture brutale. **Il faut éviter les phénomènes de yoyo.** Aucune réglementation n'encadre la gestion des ouvrages hydrauliques. La DDT préconise une ouverture hivernale des ouvrages par l'envoi d'un courrier à chaque propriétaire. Pour la conservation des espèces et les habitats communautaires, il serait mieux de laisser les ouvrages ouverts toute l'année. **Le comité souhaite que l'animatrice communique et accompagne les propriétaires d'ouvrages sur ce point, par l'envoi d'un courrier de sensibilisation et une rencontre personnalisée.**